



ALPE
Association de langues pour enfants
Cours d'anglais pour enfants
Règlement de l'école

1. Les cours sont ouverts à tous les enfants en âge scolaire (même les enfants allant au cycle ou au collège). Toute nouvelle inscription doit être enregistrée sur notre site Internet : alpe-langues.com
2. L'année scolaire est répartie sur 30 semaines au total. Chaque enfant est inscrit pour l'année scolaire entière et l'écolage est dû pour toute cette période. Dans la règle, aucun remboursement n'est effectué. Cependant, en cas de force majeure, une demande d'absence (pour un minimum d'un mois) pourra être effectuée. Aucun remboursement ne sera accordé pour une absence – justifiée ou non – inférieure à 4 leçons.
3. Durant les vacances scolaires et jours fériés, les cours n'ont pas lieu et ne sont donc pas remplaçables.
4. En cas d'absence du professeur pour maladie ou accident, aucune indemnité n'est due dans ce cas. Par contre, une date de remplacement sera proposée dans la mesure du possible.
5. Les parents se conformeront aux règles d'ordre, de sécurité et de propreté que les directeurs locaux ou les professeurs ont établies. Les animatrices ne peuvent être tenues responsables de la surveillance des enfants en dehors de leur cours et de leur salle de classe. Pour des raisons de sécurité et afin d'optimiser l'apprentissage des enfants, il n'est pas permis aux parents de participer à une leçon.
6. Matériel : l'élève doit venir avec son matériel complet dès la première leçon. L'ALPE n'est pas responsable en cas de perte des livres scolaires.
7. Renvoi : L'ALPE se réserve le droit de renvoyer un(e) élève pour :
 - indiscipline répétée, impolitesse envers l'animatrice ou les autres élèves, fautes graves.
 - non paiement de l'écolage et non-respect des règles des locaux scolaires.L'écolage ne sera pas remboursé si un enfant est exclu pour les raisons ci-dessus mentionnées.
8. Tout rappel concernant l'écolage engendrera des frais supplémentaires.
9. L'élève doit posséder une assurance personnelle contre les risques en matière d'accidents et de responsabilité civile. En cas de non-respect de cette clause, l'Association de langues pour enfants sera déchargée de toute responsabilité.
10. Toute inscription sur notre site Internet indiquera que le représentant légal de l'élève a lu et accepte le présent règlement
11. **Cours individuels ou semi-privés uniquement** : En cas d'annulation, un préavis de 48 heures est exigé pour que la leçon ne soit pas facturée; deux reports maximum sont autorisés par série de dix leçons. Pour les cours en semi-privé, le report de la leçon se fera pour l'ensemble des enfants de cette classe.

PRIX : Tarifs et paiement des cotisations de l'année scolaire - présentiel ou visioconférence :

- **Fr. 900.-** pour l'année scolaire complète, à régler avant l'échéance
 - **Possibilité de payer en 3 fois** : FR. 320.- à régler avant l'échéance
- Chaque enfant est inscrit pour l'année scolaire entière et l'écolage est dû pour toute cette période, indépendamment du mode de paiement.

NB : Tous les cours sont payables à l'avance. L'élève devra se présenter au premier cours muni de la photocopie du récépissé de paiement et de son matériel de classe pour être accepté.

ATTENTION : En cas de nécessité, les cours donnés en classe pourront être enseignés par visioconférence.

ALPE - Association de langues pour enfants – Genève
CP 82 – 1252 Meinier - Tél : 022 755 21 11
E-mail : info@alpe-langues.com – www.alpe-langues.com